Envoyé en préfecture le 13/11/2024
Reçu en préfecture le 13/11/2024
Publié le
ID : 033-243301389-20241107-DEL851124-DE

Communauté de Communes Médullienne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Réunion du 07 novembre 2024

Délibération n° 85-11-24
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire dûment convoqué par courriel sécurisé en date du jeudi 31 octobre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LAGARDE, le jeudi 7 novembre 2024 à partir de 18h00 à SAUMOS (Salle des fêtes).

Appel des conseillers.

Etaient présents :

AVENSAN	Laurent PASCUAL Gaelle POURTIER Patrick NURBEL
BRACH	Gilles NAVELLIER
CASTELNAU-DE-MEDOC	Eric ARRIGONI Françoise TRESMONTAN Jacques GOUIN Stéphane LECLAIR
LISTRAC-MEDOC	Aurélie TEIXEIRA Pascal MOREL Sandra LE GRAND
MOULIS-EN-MEDOC	Christian LAGARDE Windy BATAILLEY Abel BODIN
LE PORGE	Sophie BRANA Anne-Sophie ORLIANGES Philippe PAQUIS
SAINTE-HELENE	Lionel MONTILLAUD – arrivé à 18h28 Fabrice RICHARD Sylvie JALARIN

Envoyé en préfecture le 13/11/2024
Reçu en préfecture le 13/11/2024
Publié le
ID : 033-243301389-20241107-DEL851124-DE

SALAUNES	Damien HOAREAU- arrivé à 18h2[illegible] Florence DUMONT – arrivée à 18h24
SAUMOS	Didier CHAUTARD
LE TEMPLE	Karine NOUETTE GAULAIN – arrivée à 19h20 Jean-Jacques MAURIN

Excusés ayant donnés procuration :

Jean -Pierre ARMAGNAC a donné pouvoir à Pascal MOREL ;

André LEMOUNEAU a donné pouvoir à Sandra LE GRAND ;

Martial ZANINETTI a donné pouvoir à Aurélie TEIXEIRA ;

Didier PHOENIX a donné pouvoir à Gilles NAVELLIER ;

Gérard HURTEAU a donné pouvoir à Lionel MONTILLAUD ;

Nathalie LACOUR BROUSSARD a donné pouvoir à Eric ARRIGONI.

Excusés :

Nathalie BEGAINT

Après avoir fait l'appel des élus communautaires, le Président constate que le **quorum** est atteint et que le conseil peut valablement délibérer. Le nombre de votants est de **31 élus**.

Secrétaire de séance : Didier CHAUTARD

Préalablement à l'ordre du jour :

- Présentation des nouveaux agents :
  - Diane Saussol-Manager de commerce ;
  - Alvina Vicente – Animatrice du Relais Petite Enfance (RPE).

Envoyé en préfecture le 13/11/2024
Reçu en préfecture le 13/11/2024
Publié le
ID : 033-243301389-20241107-DEL851124-DE

A l'ordre du jour :

- **Administration Générale**

  - Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 12 septembre 2024 ;
  - Compte-rendu par le Président des attributions exercées en application de la délibération n°98-09-20 du 17 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le président de la communauté de communes :

FINANCES	
23/09/2024	Décision n°6-2024 – Constitution de provision pour créances douteuses – Budget SPANC
11/10/2024	Décision n°9-2024 - Fongibilité des crédits – Budget PRINCIPAL
23/10/2024	Décision n°10-2024 – Admissions en non-valeur – budget « ORDURES MENAGERES » et budget « SPANC »
HABITAT - OPAH	
30/04/2024	Décision n°7-2024 - OPAH - Signature des arrêtés portant attribution d'une subvention pour les propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH : M. Alexandre LAGIERE (AVENSAN)
28/06/2024	Décision n°8-2024 - OPAH - Signature des arrêtés portant attribution d'une subvention pour les propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH : M. Clément LAMOTHE (LE PORGE)

  - Modification des statuts de la Communauté de Communes Médullienne ;
  - Convention triennale de partenariat relative au recrutement et au financement d'un intervenant social au sein de la compagnie de gendarmerie de Lesparre Médoc 2024/2026-Autorisation de signature ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2024
Reçu en préfecture le 13/11/2024
Publié le
ID : 033-243301389-20241107-DEL851124-DE

- **Finances**
  - Fonds de concours 2024 – Communes de Moulis-en-Médoc, Brach, Salaunes, Listrac-Médoc et Sainte-Hélène ;
  - Subvention exceptionnelle – Commune de Salaunes ;
  - Gestion des aires d'accueil des gens du voyage - convention de mandat pour la perception des recettes - Autorisation de signature ;
  - Budget PRINCIPAL 2024 – Décision modificative n°2 ;
  - Budget SPANC 2024 - Décision modificative n°1 ;
  - Budget annexe « ORDURES MENAGERES » 2024 – Créances admises en non-valeur ;
- **Environnement**
  - Plan de Gestion Différenciée des espaces verts sur le territoire- Adoption ;
  - Plan de Gestion différenciée des espaces verts sur le territoire – Demande de subvention « fonds vert » ;
  - Plan de Gestion des espaces verts sur le territoire – Convention de partenariat 2024-2034 – Communauté de Commune Médullienne et le Parc Naturel régional médoc ;
  - Coopération entre la Communauté de Commune Médoc Estuaire et la Communauté de Commune Médullienne dans le cadre de travaux concernant les quais de transfert des 2 collectivités ;
  - SPL TRIGIRONDE-Présentation du rapport annuel 2023 ;

- **Spanc**
  - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif – Exercice 2023 ;

- **Développement économique**
  - Ouvertures dominicales des commerces de détail- Avis Conforme de la Communauté de Communes Médullienne sur la dérogation de la commune de Castelnau pour l'année 2025- Décision- Autorisation ;
  - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – exercice 2025 : demande de subvention pour la création de la ZAE de BRACH ;
  - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – exercice 2025 : demande de subvention pour la création de la ZAE de BRACH ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2024
Reçu en préfecture le 13/11/2024
Publié le
ID : 033-243301389-20241107-DEL851124-DE

- **Famille et solidarité**
  - Convention de partenariat entre le Département de la Gironde et la Communauté de Communes Médullienne pour faciliter l'accès aux droits des publics à travers les Bus France Services-Autorisation de signature ;

- **Ressources humaines**
  - Personnel communautaire - mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;
  - Personnel communautaire - création au tableau des effectifs d'un poste rédacteur territorial principal de 1ère classe à temps complet ;
  - Personnel communautaire - création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet ;
  - Personnel communautaire - suppression de poste au tableau des effectifs ;
  - Personnel communautaire - modification du tableau des effectifs ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2024
Reçu en préfecture le 13/11/2024
Publié le
ID : 033-243301389-20241107-DEL851124-DE

Délibération n° 85-11-24

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2024

Rapporteur : *Christian LAGARDE, Président de la Communauté de Communes Médullienne*

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du12 septembre 2024, adressé par courriel dématérialisé et sécurisé le 31 octobre 2024 à chaque conseiller communautaire est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

1 abstention

Au registre des délibérations, à Castelnau de Médoc, le 07 novembre 2024

Le Président
Christian LAGARDE

Communauté de Communes Médullienne

Le secrétaire de séance
Didier CHAUTARD